FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator

Autres moyens d'identification

0735 SKU#

Usage recommandé Non disponible. Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

ITW Performance Polymers Nom de la société

Adresse 35 Brownridge Rd

Unité 1

Halton Hills, ON L7G 0C6

Personne-ressource Service à la clientèle 978-777-1100

Numéro de téléphone

Télécopieur Courriel

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

800-424-9300

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2 Dangers pour la santé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2A Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour certains organes cibles -

exposition unique

Irritation des voies respiratoires de catégorie

3

Dangers environnementaux

Éléments d'étiquetage



Non classé.

Mention d'avertissement

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Conseil de prudence

Prévention

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter des gants de protection.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. EN CAS D'INHALATION :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis

médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator 0735 Version n°: 02 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 10-Juillet-2023 SDS CANADA

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder Stockage

sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation Élimination

locale/régionale/nationale/internationale.

Renseignements supplémentaires

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Benzyl 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-dim ethylpropyl Phthalate		16883-83-3	30 - < 40
Maléate de dibutyle		105-76-0	30 - < 40
ACRYLONITRILE STYRENE ACRYLATE COPOLYMER		26299-47-8	10 - < 20
Peroxyde de benzoyle		94-36-0	5 - < 10
ISODECYL BENZOATE		131298-44-7	1 - < 3
Méthyloxiranne, polymère avec oxirane, éther monobutylique		9038-95-3	1 - < 3
Distéarate de zinc		557-05-1	< 1
Autres composant sous les niveaux à	à déclarer		5 - < 10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les Contact avec les yeux

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale

immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Informations générales

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO2).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

contre les incendies

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator

SDS CANADA 0735 Version n°: 02 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 10-Juillet-2023

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Туре	Valeur
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3

Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) Composants

Composants	Турс	• uicui	
Distéarate de zinc (CAS 557-05-1)	TWA	10 mg/m3	
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	

Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

Composants	Туре	Valeur	Forme		
Distéarate de zinc (CAS 557-05-1)	TWA	3 mg/m3	Respirable.		
		10 mg/m3	Inhalable		
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3			
Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)					
Composants	Туре	Valeur			

Peroxyde de benzoyle (CAS TWA 5 mg/m3

94-36-0)

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator

0735 Version n°: 02 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 10-Juillet-2023

3/8

Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)

Composants	Туре	Valeur	
Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)	TWA	5 mg/m3	

Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées Composants Type Valeur

Peroxyde de benzoyle (CAS TWA 5 mg/m3 94-36-0)

Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées

ComposantsTypeValeurDistéarate de zinc (CAS
557-05-1)TWA10 ppmPeroxyde de benzoyle (CAS
94-36-0)TWA5 mg/m3

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées

ComposantsTypeValeurPeroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)15 minutes 10 mg/m3

Valeurs biologiques limites Contrôles d'ingénierie Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

yeux

appropriés

Protection de la peau

Protection des mains Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection respiratoire Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.
État physique Liquide.
Forme Liquide.
Couleur Noir.

Odeur Faible. Type ester.
Seuil olfactif Non disponible.

pH > 6 - < 8

Point de fusion et point de

congélation

103 °C (217.4 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair 141.0 °C (285.8 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator
0735 Version n°: 02 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 10-Juillet-2023

Inflammabilité (solides et gaz) Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité -

inférieure (%)

Non disponible.

Limite d'explosibilité -

supérieure (%)

Non disponible.

<0.5 mm Hg à 20 °C (68 °F) Tension de vapeur

Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible. Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau

Température

80 °C (176 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible.

Autres informations

Densité 1.16 g/cm3 estimation

Non explosif. Propriétés explosives

Classe d'inflammabilité Combustible IIIB estimation

Propriétés comburantes Non oxydant. Densité 1.16 estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles. Alcools Amines.

Matériaux incompatibles

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux. Ingestion Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques

physiques, chimiques et toxicologiques

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée.

Dermatite. Éruption.

Renseignements sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë Inconnu(e).

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Distéarate de zinc (CAS 557-05-1)

<u>Aiguë</u> Cutané

DL50 > 2000 mg/kg Lapin

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator SDS CANADA

Espèces Composants Résultats d'épreuves

Inhalation

CL50 Rat > 200 mg/l, 1 heures

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0)

Aiguë **Orale**

DL50 Rat 7710 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux. Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Distéarate de zinc (CAS 557-05-1) Irritant Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire. Sensibilisation cutanée

Mutagénicité sur les cellules

Peut provoquer une allergie cutanée.

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Distéarate de zinc (CAS 557-05-1) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Distéarate de zinc (CAS 557-05-1) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Peroxyde de benzoyle (CAS 94-36-0) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le Toxicité pour la reproduction

développement.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Pas un danger par aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la

possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible

sur l'environnement.

Persistance et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Peroxyde de benzoyle 3.46

Aucune donnée disponible. Mobilité dans le sol

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., Autres effets nocifs

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator SDS CANADA

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des

déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le Code des déchets dangereux

fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits

non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre

(voir: instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport en vrac selon

Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)

Distéarate de zinc (CAS 557-05-1)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)*

Australie Inventaire australien des substances chimiques industrielles

(AICIS)

Canada Liste intérieure des substances (LIS) Oui Liste extérieure des substances (LES) Canada Non

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator SDS CANADA

Oui

Pays ou région Nom de l'inventaire En stock (Oui/Non)* Chine Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Europe Inventaire européen des substances chimiques commerciales Non existantes (EINECS) Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) Europe Non Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles Japon Non (ENCS) Corée Liste des produits chimiques existants (ECL) Oui Nouvelle-Zélande Inventaire de la Nouvelle-Zélande Oui **Philippines** Inventaire philippin des produits et substances chimiques Non (PICCS) Taïwan Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI) Oui États-Unis et Porto Rico Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi Oui réglementant les substances toxiques)

16. Autres informations

Date de publication10-Juillet-2023Date de la révision03-Août-2023

Version n° 02

Avis de non-responsabilité

ITW Performance Polymers ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.

Nom de la matière : PLEXUS® MA2230/2245/2290 EU Black Activator
0735 Version n°: 02 Date de révision: 03-Août-2023 Date d'émission : 10-Juillet-2023

^{*}La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.